



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1228

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Etude de faisabilité pour une interconnexion entre le syndicat mixte Saône Turdine et la Communauté urbaine - Avenant à la convention du 17 avril 2008**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Coste**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

**Séance publique du 11 janvier 2010****Délibération n° 2010-1228**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Etude de faisabilité pour une interconnexion entre le syndicat mixte Saône Turdine et la Communauté urbaine - Avenant à la convention du 17 avril 2008**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

**Rappel du contexte**

Conformément à la délibération en date du 14 février 2005 sur la politique à moyen et long termes de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, la direction de l'eau a choisi de se tourner vers les syndicats extérieurs à la Communauté afin d'étudier la faisabilité technique et financière de s'interconnecter avec eux.

En 2005 et 2006, une étude a permis d'analyser les potentiels de raccordement des syndicats suivants :

- syndicat mixte Saône Turdine (SMST),
- syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (Sieva),
- syndicat intercommunal d'eau potable de l'est lyonnais (Siepel),
- syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) et l'aéroport de Saint Exupéry (ASE).

Cette étude préalable a conduit la direction de l'eau à poursuivre les investigations concernant l'interconnexion avec le syndicat mixte Saône Turdine étant donné son potentiel aquifère et sa situation géographique. En effet, les besoins en eau sont plus importants du côté ouest lyonnais car il n'existe pas de ressource de secours communautaire de ce côté du territoire.

Le 11 février 2008 le conseil de Communauté a donc approuvé le financement à hauteur de 60 000 € d'une étude de faisabilité concernant une interconnexion des réseaux d'eau potable de la Communauté urbaine avec le syndicat mixte Saône Turdine. Il a également été approuvé que le syndicat mixte Saône Turdine assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

Les modalités financières, techniques et organisationnelles de la réalisation de l'étude ont été contractualisées dans une convention jointe à la délibération du 11 février 2008.

**Avancement de l'étude**

Afin de réaliser l'étude de faisabilité, le syndicat mixte Saône Turdine a choisi de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Les délais liés à la désignation de l'assistant à maître d'ouvrage n'avaient pas été pris en compte dans la convention initiale.

Le présent avenant à la convention a donc pour objet de prendre en compte les délais inhérents à la désignation de l'assistant à maître d'ouvrage en prolongeant la durée de la convention de deux années ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** une prolongation de 2 ans de la durée de la convention signée avec le syndicat mixte Saône Turdine pour l'étude de faisabilité pour une interconnexion des réseaux d'eau potable entre ledit syndicat et la Communauté urbaine.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention signée le 17 avril 2008.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondant au présent avenant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercices 2010 et 2011 - compte 674 300 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**